Violence Sexuelle

CONCEPTS CLÉS ET STATISTIQUES

New Nouveau Brunswick

Violence Sexuelle

CONCEPTS CLÉS ET STATISTIQUES

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000, Fredericton N.-B. E3B 5H1 CANADA

gnb.ca

23-00399 | 2025.05 | Conçu au Nouveau-Brunswick

Table des Matières

CONCEPTS CLÉS 6

Violence Sexuelle 6

Formes de Violence Sexuelle 6

Agression Sexuelle 6

Harcèlement Sexuel 6

Violence Sexuelle Facilitée par la Technologie 7

Partage Non Consenti D'images Intimes 7

Les Cas de Violence Sexuelle Sont Rarement Signalés 8

Populations Plus Susceptibles D'être Victimes de Violence Sexuelle 8

Définitions (Tirées, Pour Certaines, des Guides de Concept de Statistique Canada) 10

STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE SEXUELLE (VS) 11

Taux de Victimes D'agression Sexuelle Déclarées par la Police (Canada Vs Nouveau-Brunswick) 13

Les Enfants et la Violence Sexuelle 14

Taux De Victimes D'agressions Sexuelles Pendant L'enfance 14

Taux D'enfants Victimes de Violations Sexuelles À L'encontre des Enfants **Error! Bookmark not defined.**

Groupes Méritant L'équité, Identités Intersectionnelles et Agression Sexuelle 18

Agressions Sexuelles Autodeclarees Depuis L'age de 15 Ans par Caracteristique Determinees (Nouveau-Brunswick (2018) 19

Agression Sexuelle Autodeclaree Depuis L'age de 15 Ans par des Personne Ayant une Incapacite - Nouveau-Brunswick (2018) 19

Les Peuples Autochtones et les Agressions Sexuelles 20

Pourcentage D'autochtones et de Non-Autochtones Ayant Déclaré Avoir Été Victimes D'agression Sexuelle au Canada par Rapport au Nouveau-Brunswick 20

Pourcentage D'autochtones Ayant Déclaré Avoir Été Victimes D'agression Sexuelle en 2018 21

Patients Victimes D'agressions Sexuelles qui ont Accédé uu Programme D'infirmière Examinatrice en Cas D'agression Sexuelle (SANE) 22

Nombre de Patients Ayant Subi une Agression Sexuelle Autodeclaree qui ont Accede au Programme Sane, par Zone de Sante, Nouveau-Brunswick, 2016-2022 23

RÉFÉRENCES 24

Concepts Clés

VIOLENCE SEXUELLE

La violence sexuelle désigne tout comportement sexuel importun qui se produit sans le consentement ou à l'insu de la personne. Elle correspond à un éventail de comportements qui peuvent ou non inclure un contact physique et peuvent ou non constituer un crime. La coercition sexuelle peut se manifester sous la forme de la force physique, ainsi que de l'intimidation psychologique comme la manipulation, la consommation d'alcool ou de drogues ou les menaces (c'est à dire la menace de préjudice physique, le partage d'images intimes ou la perte d'une relation).

La violence sexuelle peut toucher n'importe qui, y compris les jeunes enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées. Les personnes qui commettent des violences sexuelles peuvent être des connaissances, des membres de la famille, des personnes de confiance ou des étrangers. La violence sexuelle peut avoir des conséquences à long terme pour les personnes survivantes. Il peut notamment s'agir d'un état de choc et de colère, de peur et d'anxiété, d'hypervigilance, d'irritabilité, de troubles du sommeil, de cauchemars, de rumination et d'autres réactions de reviviscence, d'un besoin accru de contrôle, d'une tendance à minimiser ou à nier l'expérience comme moyen d'adaptation, d'une tendance à s'isoler, d'un sentiment de détachement, d'une constriction émotionnelle, d'un sentiment de trahison et d'un sentiment de honte.

FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE

- **Agression sexuelle :** Il s'agit de toute forme de contact sexuel non consenti. Le Code criminel (art. 271, 272 et 273)[1] classifie les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de la gravité de l'incident. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles simples (de niveau 1).

- **Harcèlement sexuel :** Il s'agit de tous les comportements, tous les actes ou tous les propos importuns de nature sexuelle, susceptibles d'offenser ou d'humilier, liés au sexe ou à la sexualité d'une personne et qui sont perpétrés après que l'on a demandé à la personne qui harcèle d'y mettre fin.

- **Violence sexuelle facilitée par la technologie :** Utilisation de la technologie pour nuire à une autre personne ou la contrôler comme la communication pour obtenir un acte sexuel non désiré, effectuer une tentative d'obtenir un acte sexuel, publier des commentaires ou des avances à caractère sexuel ou exercer une coercition sexuelle (Munn-Rivard, 2014). Il peut s'agir de messages textes ou de messages de harcèlement sur les réseaux sociaux, d'une restriction de l'accès à la technologie, d'un partage non consensuel d'images intimes, de l'utilisation d'une technologie de localisation ou de menaces, ou d'autres menaces similaires.

- **Partage non consenti d'images intimes :** La distribution non consentie[2,3] d'images ou de vidéos intimes peut se produire dans diverses situations, y compris la cyberintimidation. Cela peut également se produire lorsqu'une partie cherche à se venger d'un ancien partenaire en fournissant ou en distribuant des images ou des vidéos intimes de la victime sans son consentement. Le partage non consenti d'images ou de vidéos intimes constitue une violation de la vie privée d'une personne et peut causer un préjudice, de l'humiliation, de l'embarras, du harcèlement et de la dégradation.

NOTE DE BAS DE PAGE 1
Criminal Code justice.gc.ca

NOTE DE BAS DE PAGE 2
https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/other-autre/cndii-cdncii/p6.html

NOTE DE BAS DE PAGE 3
https://www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/ln-b-2022-c-1/derniere/ln-b-2022-c-1.html

LES CAS DE VIOLENCE SEXUELLE SONT RAREMENT SIGNALÉS

Le *Code criminel* classifie les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de la nature et de la gravité de l'incident :

- Le niveau 1 implique une agression sexuelle qui porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime;
- Le niveau 2 implique une agression sexuelle avec une arme, avec des menaces d'utiliser une arme ou accompagnée de lésions corporelles;
- Le niveau 3, l'agression sexuelle grave, implique une agression sexuelle qui blesse, mutile ou défigure la victime.

Malgré de nombreuses discussions publiques sur les problèmes de violence sexuelle au cours des dernières années, le nombre d'agressions sexuelles signalées par la police est probablement une sous-estimation de l'ampleur réelle des agressions sexuelles au Canada, car ces types d'infractions ne sont souvent pas signalés aux autorités. Selon les plus récentes statistiques autodéclarées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité de la population canadienne (victimisation), seuls environ 6 % des incidents d'agression sexuelle subis par des Canadiennes et par des Canadiens, âgés de 15 ans et plus, au cours des 12 mois précédents ont été signalés à la police.

Voici quelques-unes des raisons les plus souvent mentionnées pour ne pas déclarer une agression sexuelle à la police ou lors d'entretiens dans le cadre de projets de recherche : 1) la conviction que l'événement n'était pas suffisamment grave pour justifier une déclaration (Brennan et Taylor-Butts, 2008); 2) un manque de clarté sur ce qui constitue de la violence sexuelle (Ahmad, Riaz, Barata et Stewart, 2004); 3) la peur, la honte et l'embarras d'être jugé, blâmé ou de ne pas être cru (Johnson, 2012). En termes d'ambiguïté, certaines personnes témoins de violences sexuelles ou de harcèlement sexuel en ligne peuvent ignorer qu'elles sont témoins de violences. D'autres ont déclaré que la violence sexuelle peut être si courante pour certains qu'elle n'est plus considérée comme une violation (Ahmad et coll., 2004).

POPULATIONS PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Alors que la violence sexuelle peut toucher n'importe qui, certaines populations sont plus à risque d'être victimisées. La violence sexuelle est une question de genre, car les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer être victimes. Les agressions sexuelles contre les femmes se produisent dans l'ensemble du spectre des niveaux de revenu et d'éducation, ce qui implique que les considérations socioéconomiques ne jouent qu'un rôle mineur dans l'explication de la victimisation (McInturff, 2013). Plusieurs rapports et études indiquent que certaines sous-populations de femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle que d'autres. Ces groupes comprennent les femmes autochtones, les femmes handicapées, les nouvelles arrivantes et les réfugiées, les lesbiennes et les bisexuelles, les femmes transgenres, les personnes de diverses identités de genre et les travailleuses du sexe. Le racisme, la discrimination sexuelle, l'histoire de la colonisation et la perte des cultures traditionnelles qui en

résulte, l'isolement de la famille et de la communauté, le manque d'accès à des emplois dignes, l'expérience antérieure avec les autorités, l'homophobie et l'hétérosexisme, et l'expérience précoce de la violence constituent autant de facteurs ayant été liés à une augmentation des violences sexuelles contre ces groupes. Ces groupes ne s'excluent toutefois pas mutuellement ; par exemple une femme lesbienne ou bisexuelle, par exemple, peut s'identifier comme francophone et travailler dans l'industrie du sexe. Dans de tels cas, il existe un potentiel de facteurs de risque croisés et de désavantages cumulatifs.

DÉFINITIONS
(TIRÉES, POUR CERTAINES, DES GUIDES DE CONCEPT DE STATISTIQUE CANADA)

Identité autochtone : Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, comme Métis et/ou comme Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Identité non autochtone : Cette catégorie désigne le reste de la population qui ne s'identifie pas comme membres des Premières Nations, comme Métis et/ou comme Inuits et qui ne déclare pas avoir le statut d'Indien inscrit ou appartenir à une bande.

Résident non permanent : Désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile).

Résident permanent : Désigne la personne à qui les autorités d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente.

Travailleuses étrangères temporaires ou travailleurs étrangers temporaires (TET) : Une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne ou qui n'est pas une résidente ou un résident non permanent et qui est embauchée pour occuper un emploi lorsqu'il n'y a pas de Canadiennes ou de Canadiens qualifiés.

Minorité visible : Désigne les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Ce terme est souvent remplacé par *« groupe racisé ».*

Statistiques sur la Violence Sexuelle (VS)

Les agressions sexuelles au Canada représentaient 19% du total des crimes violents. Selon les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, 30 cas d'agression sexuelle ont été recensés pour 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus au cours de l'année précédant l'enquête. Il est toutefois important de noter que les enquêtes sociales générales sur la victimisation ne tiennent pas compte des agressions sexuelles commises par des partenaires intimes dans leur taux de prévalence : elles sont une forme courante de violence conjugale. Selon l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 123 000 (19% de la population du Nouveau- Brunswick) âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Les données de cette enquête indiquent que 29% des femmes et 10% des hommes du Nouveau-Brunswick ont déclaré avoir été agressés sexuellement depuis l'âge de 15 ans.

Avant l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 3,6% des femmes de 15 ans et plus au Canada ont déclaré à la police avoir subi des agressions sexuelles, comparativement à 1,3% des hommes. Seulement 5% des cas d'agression sexuelle les plus graves déclarés par des femmes de 15 ans et plus au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été déclarés à la police canadienne. L'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 a révélé une constatation semblable : seulement 6% des agressions sexuelles ont été déclarées à la police par des Canadiens âgés de 15 ans et plus au cours de l'année précédant l'enquête, ce qui fait des agressions sexuelles le crime le plus sous-déclaré (94%) parmi les personnes suivies par l'enquête. En comparaison, les vols ont été déclarés à un taux de 47 % et les agressions physiques à un taux de 36%.

Le nombre de victimes qui ont déclaré une agression sexuelle à la police au Nouveau-Brunswick a augmenté de façon considérable au cours des sept dernières années (2016 à 2023) : de 333 à 763. Bien que ces chiffres aient légèrement diminué en 2020, peut-être en raison de mesures de confinement liées à la pandémie, un nombre record de 763 victimes ont déclaré à la police avoir été agressées sexuellement en 2023. Parmi elles, 627 (79%) étaient des femmes, 131 étaient des hommes et 5 étaient de genre inconnu. Malgré l'augmentation générale du nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police, cette donnée est probablement une sous-estimation importante de l'ampleur réelle des agressions sexuelles au Canada. Ces types d'infractions ne sont souvent pas déclarés à la police

Au Canada comme au Nouveau-Brunswick, les personnes de sexe féminin sont plus susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles. Les filles de 17 ans et moins courent un plus grand risque, avec 11 041 victimes au Canada et 284 au Nouveau-Brunswick en 2023. Dans les deux catégories d'âge, les taux de victimisation des personnes de sexe masculin au Nouveau-Brunswick restent élevés par rapport à ceux du Canada.

Les personnes de sexe masculin du Nouveau-Brunswick ont été victimes d'agressions sexuelles à un taux environ deux fois plus élevé qu'ailleurs au Canada, et ce phénomène était également plus prononcé chez les 17 ans et moins.

TAUX DE VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE DÉCLARÉES PAR LA POLICE (CANADA VS NOUVEAU-BRUNSWICK)

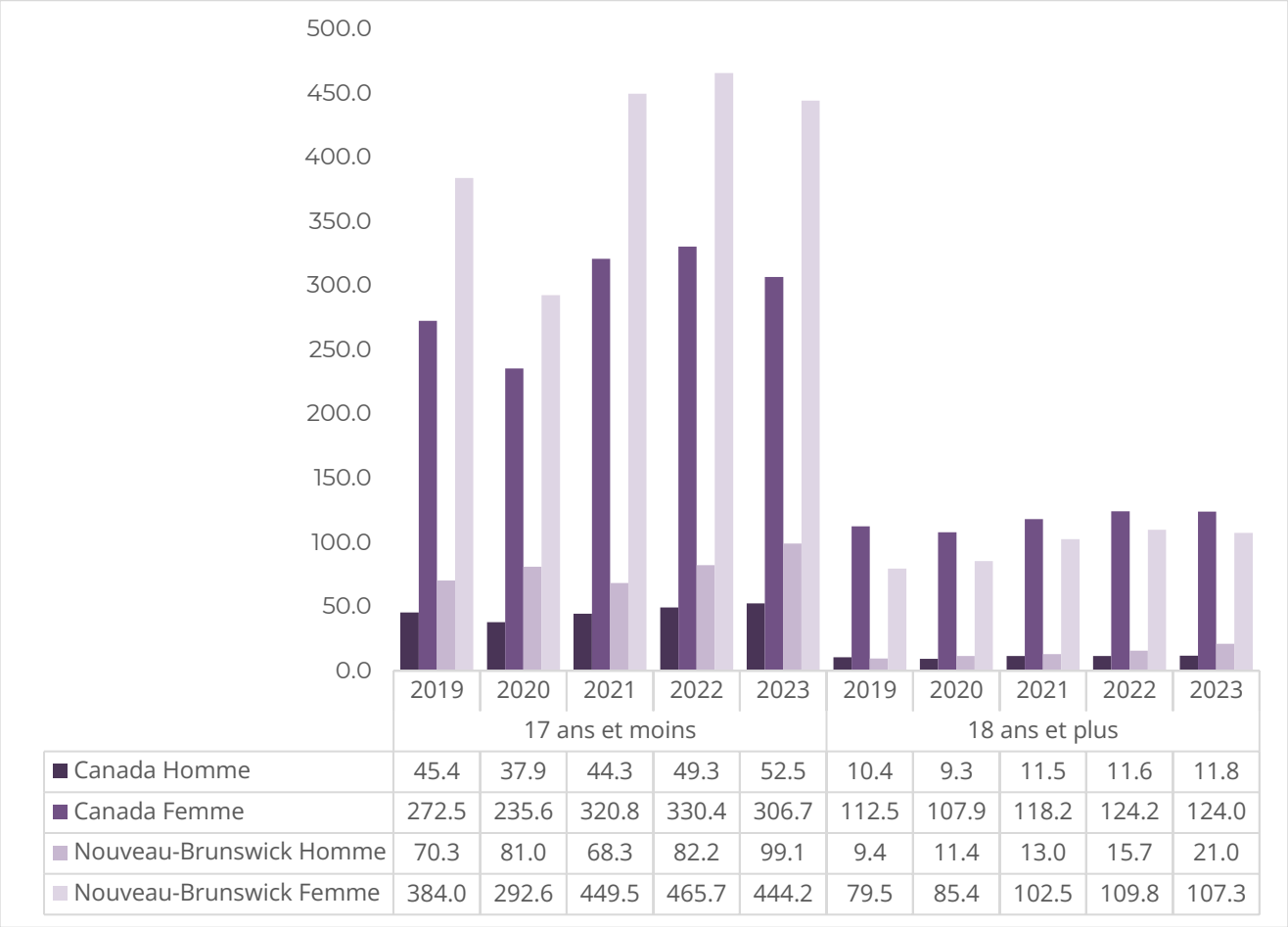

	17 ans et moins					18 ans et plus				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Canada Homme	45.4	37.9	44.3	49.3	52.5	10.4	9.3	11.5	11.6	11.8
Canada Femme	272.5	235.6	320.8	330.4	306.7	112.5	107.9	118.2	124.2	124.0
Nouveau-Brunswick Homme	70.3	81.0	68.3	82.2	99.1	9.4	11.4	13.0	15.7	21.0
Nouveau-Brunswick Femme	384.0	292.6	449.5	465.7	444.2	79.5	85.4	102.5	109.8	107.3

Remarque : Le taux correspond au nombre de personnes pour 100 000 habitants. Cette remarque se trouvera sous les graphiques

Consulter l'annexe pour le *tableau* complet

LES ENFANTS ET LA VIOLENCE SEXUELLE

À travers le Canada et le Nouveau-Brunswick, les femmes ont déclaré avoir été victimes d'agressions sexuelles à des taux disproportionnés par rapport à leurs homologues masculins. Des 763 personnes victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), 37,2% étaient des filles de 17 ans et moins. La tranche d'âge la plus touchée par des infractions relatives à des agressions sexuelles est celle des 12 à 17 ans. Entre 2019 et 2023, le nombre d'agressions sexuelles contre des filles de 12 à 17 ans a varié entre 643,01 et 704,2 personnes pour 100 000 habitants au Canada, et entre 838,9 et 929,2 au Nouveau-Brunswick. Notamment, le nombre d'infractions relatives aux agressions sexuelles déclarées par la police au Nouveau-Brunswick a augmenté de 25% entre 2019 et 2023 pour les filles de 12 à 17 ans. Les filles de 12 à 17 ans étaient sept fois plus susceptibles que les personnes de sexe masculin d'être victimes d'agressions sexuelles.

TAUX DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES PENDANT L'ENFANCE

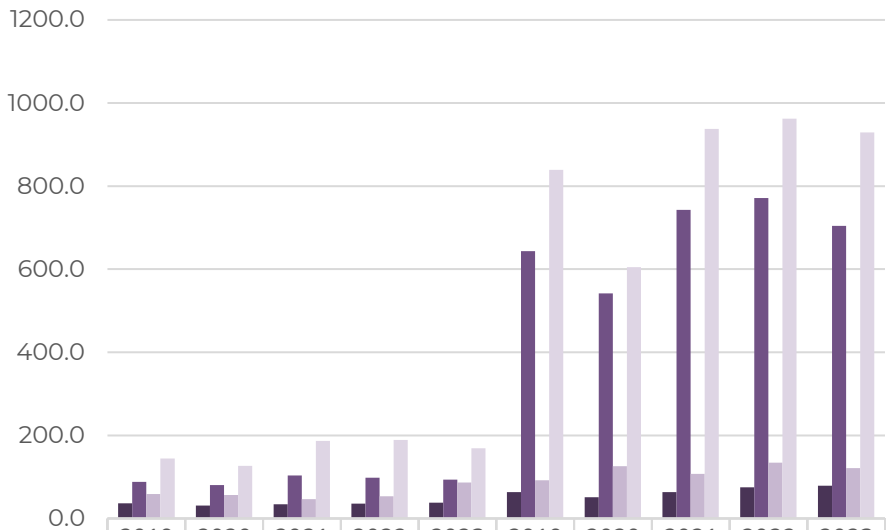

	11 ans et moins					12 ans à 17 ans				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Canada Homme	36.2	31.2	34.3	35.6	38.4	63.8	51.0	63.6	74.9	78.6
Canada Femme	88.0	80.6	103.4	98.0	93.5	643.1	541.5	742.5	771.5	704.2
Nouveau-Brunswick Homme	58.7	56.4	46.8	53.1	86.8	92.0	126.1	107.5	134.2	121.1
Nouveau-Brunswick Femme	144.1	126.6	186.4	188.8	169.2	838.9	604.7	937.5	962.5	929.2

Remarque : Le taux correspond au nombre de personnes pour 100 000 habitants. Cette remarque se trouvera sous les graphiques
Consulter l'annexe pour le ***tableau*** complet

À des fins de production de rapports, Statistique Canada regroupe les infractions sexuelles contre des enfants et des jeunes. Elles comprennent les contacts

sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elles excluent les agressions sexuelles et autres infractions sexuelles qui ne concernent pas particulièrement les enfants. La figure ci-dessous met en évidence la prévalence des infractions sexuelles contre des enfants et des jeunes, selon le sexe. Au Nouveau-Brunswick, les filles sont victimes d'infractions sexuelles de façon disproportionnée. Dans la province, 384,7 (pour 100 000 habitants) filles de 12 à 17 ans ont été victimisées en 2022, contre 83,5 garçons (pour 100 000 habitants). Compte tenu des taux de victimes d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles contre des enfants chez les filles de 12 à 17 ans, il est évident qu'elles courent un risque accru d'être victimes d'actes de violence sexuelle. Au Nouveau-Brunswick, les filles de 12 à 17 ans ont été victimes d'infractions sexuelles à un taux 4,6 fois plus élevé que les garçons du même âge en 2023.

TAUX D'ENFANTS VICTIMES DE VIOLATIONS SEXUELLES À L'ENCONTRE DES ENFANTS

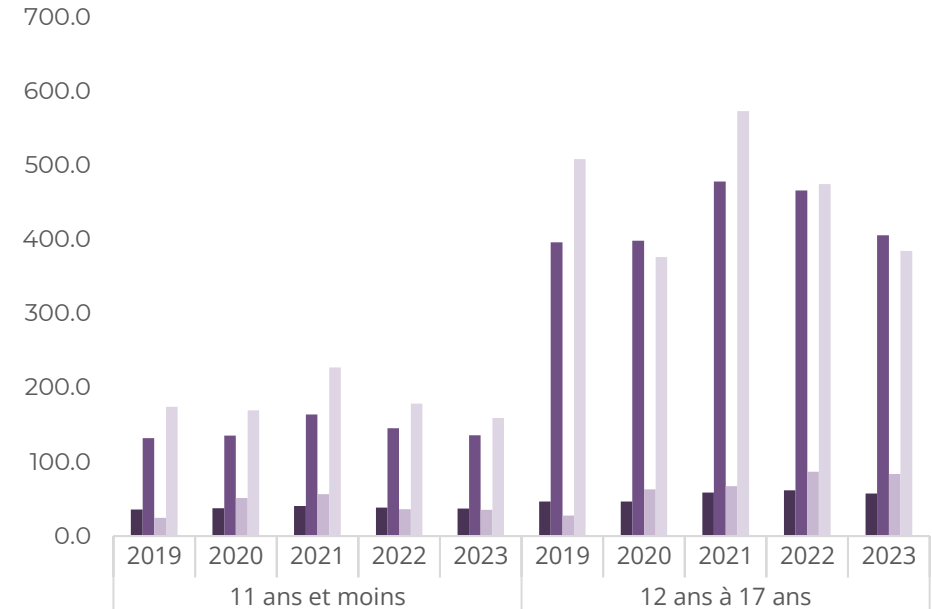

	11 ans et moins					12 ans à 17 ans				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Canada Homme	35.7	37.6	40.3	38.2	37.1	46.6	46.4	58.9	61.7	57.5
Canada Femme	131.9	135.5	163.8	145.6	136.1	396.3	398.3	478.2	466.1	405.8
Nouveau-Brunswick Homme	24.5	51.5	56.6	36.2	35.2	27.6	63.1	67.2	86.6	83.5
Nouveau-Brunswick Femme	174.4	169.7	227.3	178.8	159.3	508.1	376.2	572.9	474.5	384.7

Remarque : Le taux correspond au nombre de personnes pour 100 000 habitants. Cette remarque se trouvera sous les graphiques
Consulter l'annexe pour le *tableau* complet

Des recherches antérieures sur les agressions sexuelles pendant l'enfance au Canada ont révélé qu'un Canadien sur dix avait été victime d'agression sexuelle avant l'âge de 18 ans. La personne qui a causé des méfaits était connue de l'enfant dans la plupart des cas d'agression sexuelle pendant l'enfance, et de nombreux adultes

survivants d'agression sexuelle pendant l'enfance déclarent n'avoir divulgué l'agression à personne lorsqu'ils étaient enfants. Donc, 93% des cas d'agression sexuelle chez les enfants ne sont jamais déclarés aux organismes d'application de la loi ou au service d'aide sociale à l'enfance. En 2018, les données du Nouveau- Brunswick ont montré que 58 000 personnes de plus de 15 ans ont déclaré avoir été victimes d'une agression 42 000 cas ont été divulgués par des femmes, tandis que 16 000 cas l'ont été par des hommes.

NOMBRE DE PERSONNES AYANT DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE PENDANT L'ENFANCE AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2018, SELON LE SEXE

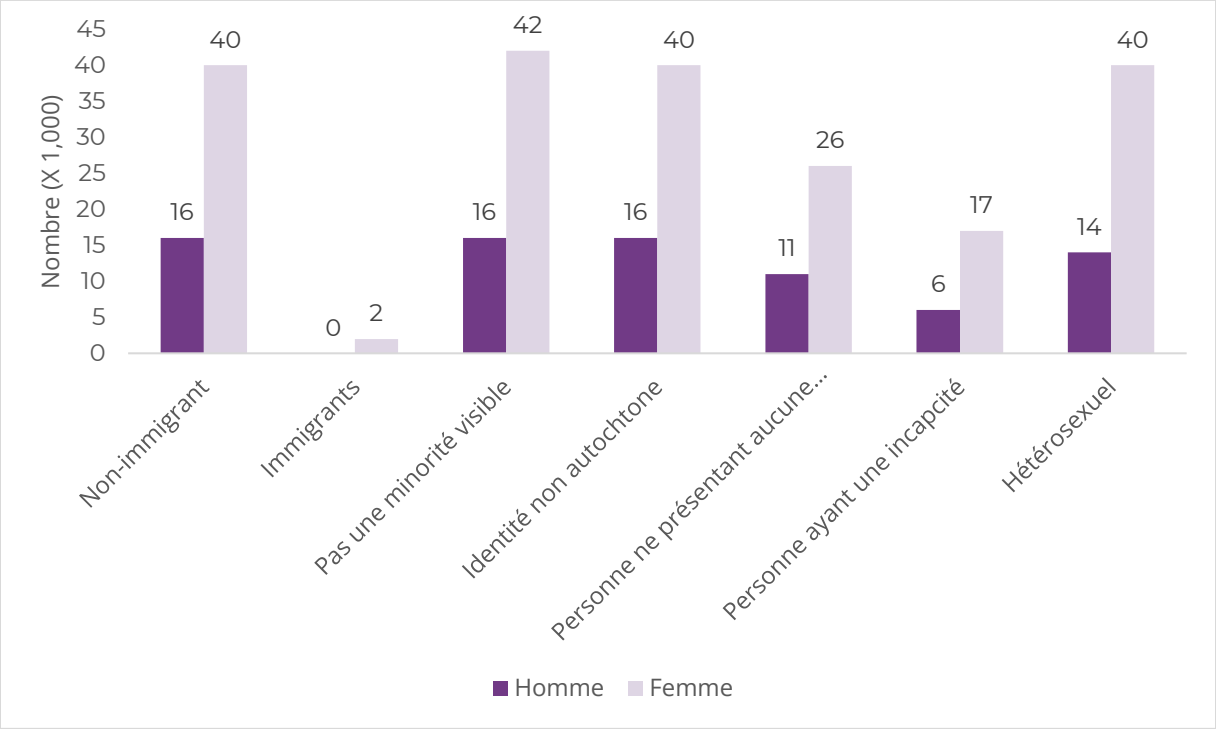

Remarque : « 0 » représente les questions qui ne figuraient pas dans les sondages précédents. Consulter l'annexe pour le *tableau* complet

Il est difficile de déterminer la prévalence des agressions sexuelles sur les personnes en fonction de facteurs identitaires croisés au Nouveau- Brunswick. Par exemple, lorsque les données sont ventilées par genre et par d'autres caractéristiques choisies (c.-à-d. groupes autochtones, populations de minorités visibles, orientation sexuelle et identité de genre divers), elles n'offrent aucune donnée visible. C'est le cas parce que Statistique Canada supprime les données pour ces groupes en vue de se conformer aux exigences de confidentialité. Bien qu'il puisse être important pour protéger la confidentialité, il ne permet pas de faire état d'une image plus intersectorielle des répercussions dans notre province.

Les recherches indiquent qu'il existe une variété de raisons pour lesquelles les infractions sexuelles, en particulier celles

commises contre des enfants, ont tendance à être sous-déclarées. Ces raisons comprennent, entre autres : le traumatisme personnel ; la crainte que le blâme soit jeté sur la victime ou de subir une nouvelle victimisation; la gravité perçue, peu importe s'il s'agit d'une infraction tentée ou complète, ou si une blessure a été subie; et l'influence de la famille et des amis (Taylor et Gassner, 2010). Dans trois études menées par Justice Canada auprès des personnes survivantes d'une agression sexuelle, plus des deux tiers de l'échantillon masculin (68%), 64% de l'échantillon féminin et 67% de l'échantillon des Territoires du Nord n'ont pas déclaré de violences ou d'agressions sexuelles contre des enfants à la police ou à un tiers.

GROUPES MÉRITANT L'ÉQUITÉ, IDENTITÉS INTERSECTIONNELLES ET AGRESSION SEXUELLE

Pour les personnes ayant des facteurs identitaires qui se recoupent, il est difficile de déterminer la prévalence des agressions sexuelles. Par exemple, lorsque les données sont ventilées par genre et par d'autres caractéristiques choisies (c.-à-d. groupes autochtones, population des minorités visibles, orientation sexuelle et identité de genre divers), elles n'offrent aucune donnée visible.

Statistique Canada supprime les données de ces groupes pour se conformer aux exigences de confidentialité. Bien que cela puisse être important pour protéger la confidentialité, il n'est pas possible de faire état d'une image plus intersectorielle de l'incidence et de la prévalence de ces populations dans la province. En supprimant des données, il est difficile de confirmer si certains groupes sont réellement à risque comme l'indique la documentation. De plus, cela peut indiquer que des obstacles empêchent les membres des groupes méritant l'équité qui ont été victimes d'agressions sexuelles de se manifester. Bien que nous ne disposions pas de données sur les agressions sexuelles autodéclarées chez les personnes de 15 ans et plus et qui s'identifient comme une minorité de genre au Nouveau-Brunswick. Les données canadiennes indiquent que 76% des femmes bisexuelles ou pansexuelles et 51% des lesbiennes ont déclaré avoir été victimes d'agressions sexuelles. Le fait d'appartenir à une minorité sexuelle multiplie par 2,8 la probabilité d'être victime d'agressions sexuelles par rapport aux femmes hétérosexuelles. Les femmes célibataires ou handicapées ont un risque 1,8 fois plus élevé et 39% des femmes handicapées ont déclaré avoir été victimes d'agressions sexuelles. Les hommes 2ELGBTQIA+ ont également connu des taux plus élevés de comportements sexuels non désirés. Quatre hommes homosexuels (38%) ou bisexuels (41%) sur dix ont été victimes de comportements sexuels non désirés en 2018, soit trois fois plus que les hommes hétérosexuels (25%). Les tableaux ci-dessous illustrent le pourcentage de personnes appartenant à des groupes méritant l'équité au Nouveau-Brunswick qui ont déclaré avoir été victimes d'agressions sexuelles depuis l'âge de 15 ans.

AGRESSIONS SEXUELLES AUTODECLAREES DEPUIS L'AGE DE 15 ANS PAR CARACTERISTIQUE DETERMINEES - NOUVEAU-BRUNSWICK (2018)

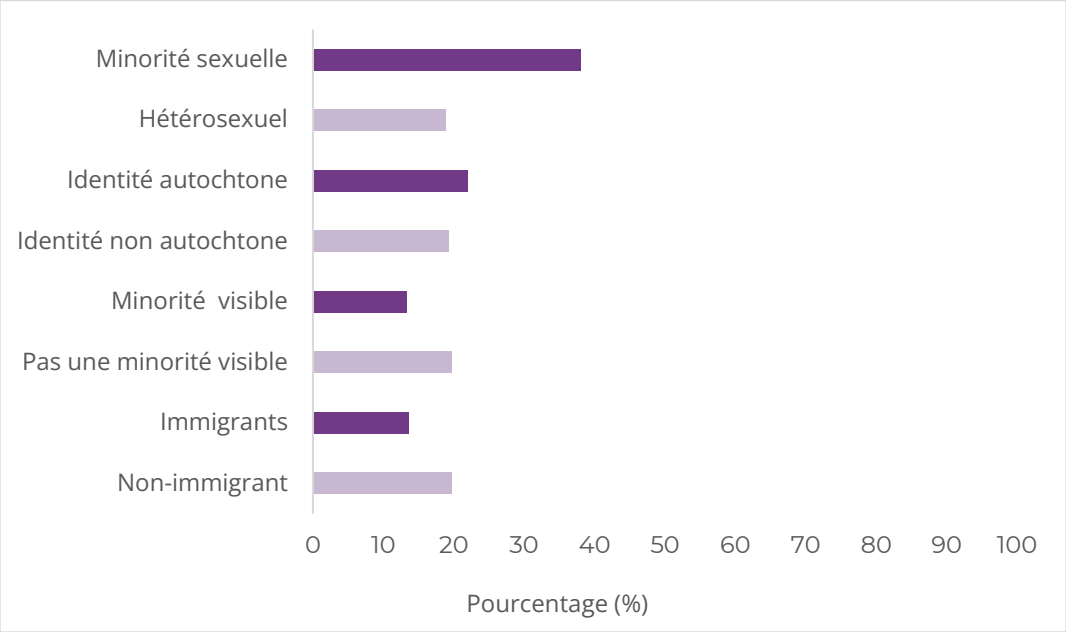

AGRESSION SEXUELLE AUTODECLAREE DEPUIS L'AGE DE 15 ANS PAR DES PERSONNE AYANT UNE INCAPACITE - NOUVEAU-BRUNSWICK (2018)

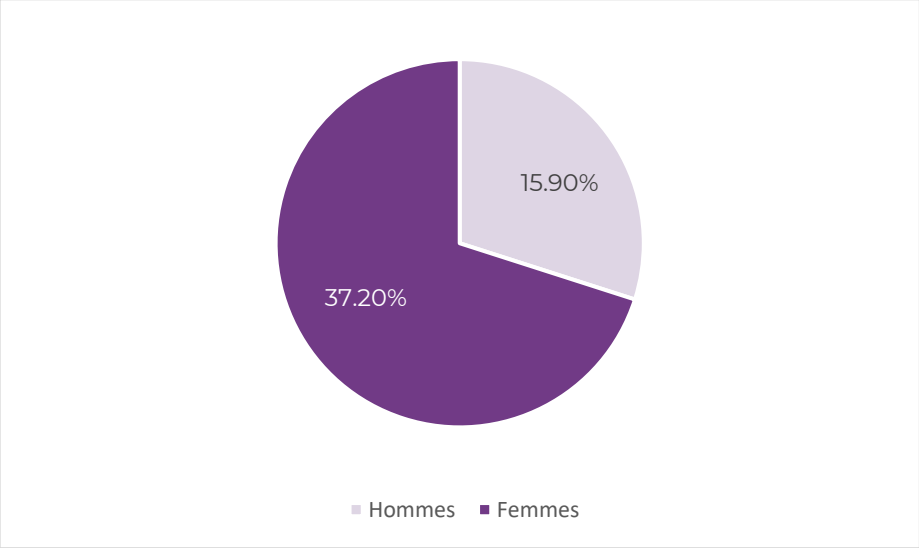

Consulter l'annexe pour le *tableau* complet.

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES AGRESSIONS SEXUELLES

Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir subi au moins une agression sexuelle ou physique depuis l'âge de 15 ans. Au Canada, près du tiers (31%) des Autochtones ont subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Au Nouveau-Brunswick, 22,04% (5 000 personnes) des personnes qui se déclarent autochtones et 19,34% (118 000 personnes) des personnes qui ne se déclarent pas autochtones ont été victimes d'une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Comme le montre la figure ci-dessous, le pourcentage d'autochtones qui ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle est plus élevé que celui des non-autochtones.

POURCENTAGE D'AUTOCHTONES ET DE NON-AUTOCHTONES AYANT DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE AU CANADA PAR RAPPORT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

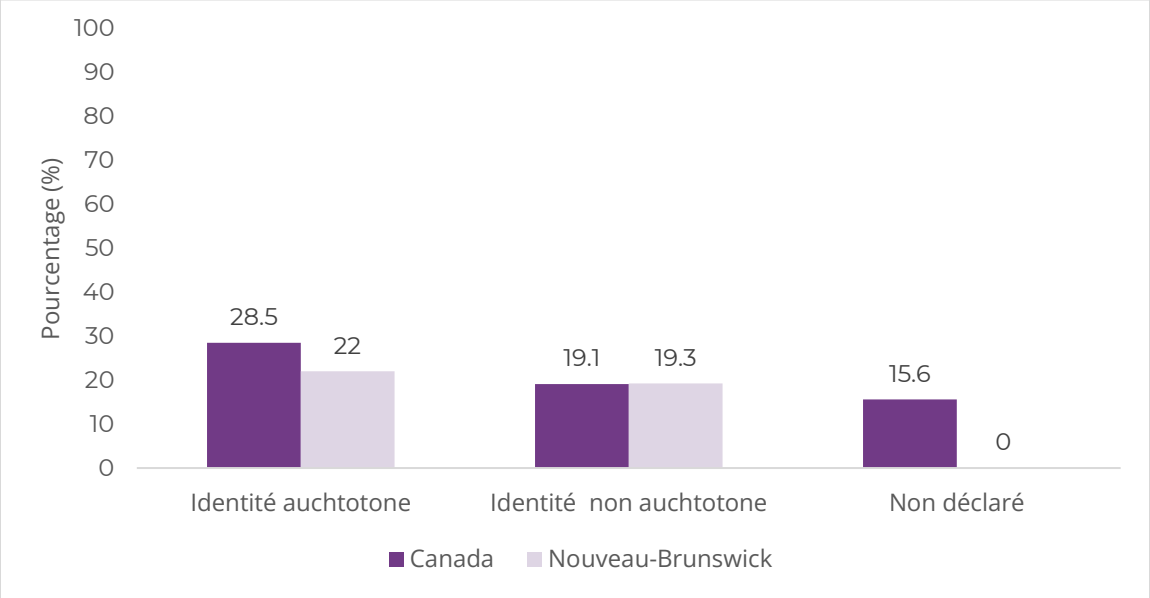

Consulter l'annexe pour le *tableau* complet.

Selon des recherches récentes, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits sont plus susceptibles que les non-Autochtones de subir la violence durant l'enfance (Burczycka, 2017), qui est étroitement liée au risque de victimisation violente à l'âge adulte (Boyce, 2016; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2020). Comme le montre la figure ci-dessous, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits, en particulier les femmes, ont été victimes d'agressions sexuelles dans des proportions nettement plus élevées.

POURCENTAGE D'AUTOCHTONES AYANT DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE EN 2018

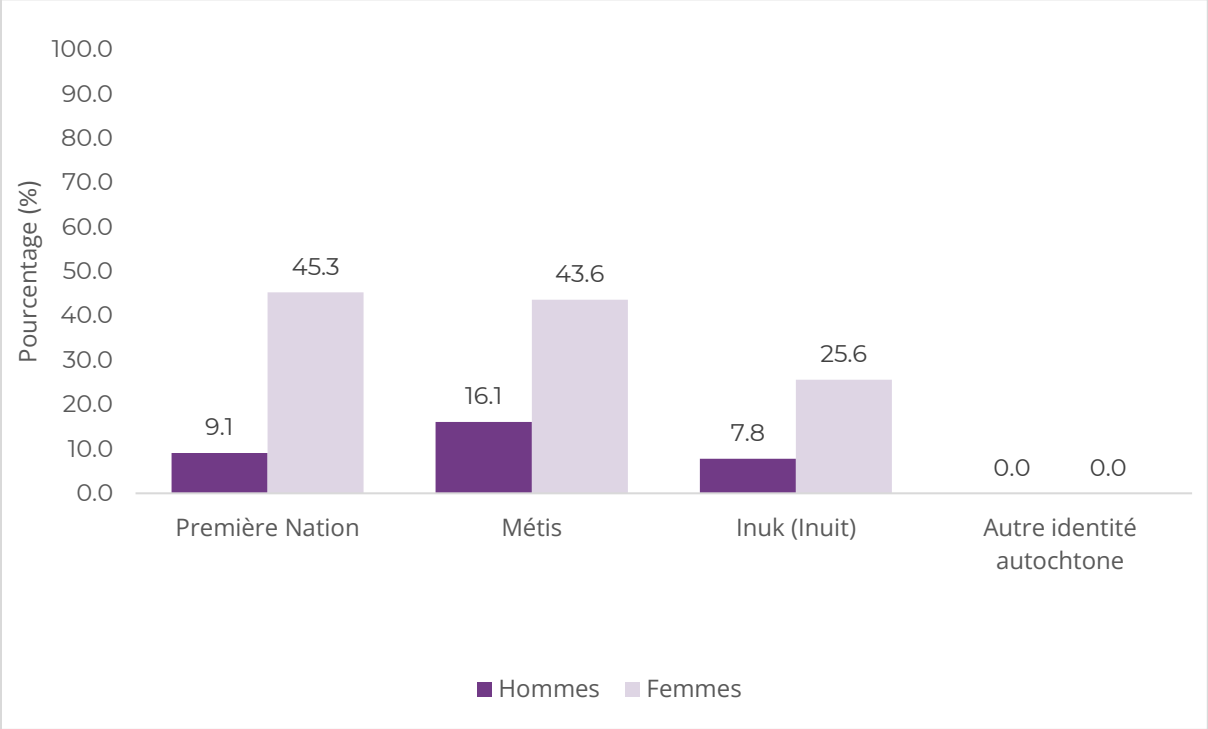

Consulter l'annexe pour le ***tableau*** complet.

PATIENTS VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES QUI ONT ACCÉDÉ AU PROGRAMME D'INFIRMIÈRE EXAMINATRICE EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE (SANE)

Le programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle est accessible à 13 sites (incluant le Centre Boréal) au Nouveau-Brunswick et est appuyé par les deux réseaux de santé (Horizon et Vitalité) de la province. Les sept zones sont : la zone 1 – Moncton, la zone 2 – Saint John, la zone 3 – Fredericton, la zone 4 – Madawaska, la zone 5 – Restigouche, la zone 6 – Bathurst et la zone 7 – Miramichi. Les infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle ou infirmières médico-légales sont des infirmières immatriculées possédant une formation particulière sur la collecte de preuves médico-légales et la façon de répondre aux besoins médicaux et psychologiques des adultes, des adolescents et des enfants victimes d'une agression sexuelle. Elles connaissent également les ressources communautaires pour les appuyer. Entre 2016 et 2019, le nombre total de patients qui ont accédé au programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle a connu une augmentation notable dans les sept zones, le plus grand nombre de patients (371) ayant été enregistré entre 2019 et 2020. En 2021-2022, 284 patients ont accédé au programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle dans les sites de la province. Cela représente une baisse considérable de 87 patients par rapport à l'année précédente.

Le Réseau de santé Vitalité recueille des données sur l'identité de genre des patients qui accèdent au programme SANE. Entre avril 2017 et mars 2022, les données sur les agressions sexuelles du Réseau de santé Vitalité ont révélé que 89 patients se sont identifiés comme étant de genre masculin, 695 patients se sont identifiés comme étant des personnes de genre féminin et 3 patients se sont identifiés comme étant un autre genre.

NOMBRE DE PATIENTS AYANT SUBI UNE AGRESSION SEXUELLE AUTODECLAREE QUI ONT ACCEDE AU PROGRAMME SANE, PAR ZONE DE SANTE, NOUVEAU-BRUNSWICK, 2016-2022

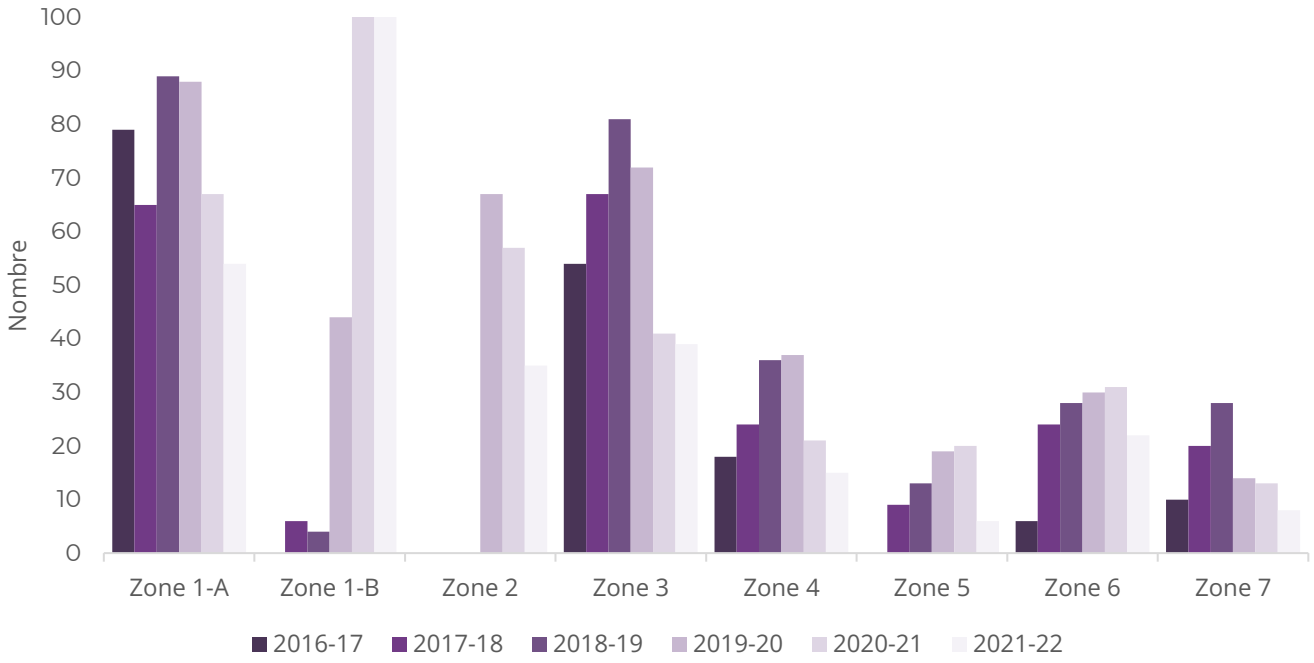

NOMBRE DE PATIENTS AYANT SUBI UNE AGRESSION SEXUELLE AU TODÉ CLARÉE QUI ONT ACCÉDÉ AU PROGRAMME SANE , PAR ZONE DE SANTÉ , NOUVEAU-BRUNSW ICK (2016- 2022)						
ZONES	2016- 2017	2017-2018	2018- 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021- 2022
Zone 1-A	79	65	89	88	67	54
Zone 1-B		6	4	44	103	105
Zone 2				67	57	35
Zone 3	54	67	81	72	41	39
Zone 4	18	24	36	37	21	15
Zone 5		9	13	19	20	6
Zone 6	6	24	28	30	31	22
Zone 7	10	20	28	14	13	8
Total	167	215	279	371	353	284

Source: Ministère de la Santé du N.-B., coordonnatrice Provinciale des programmes des infirmières examinatrices en cas de violence à caractère sexuel et entre partenaires intimes

RÉFÉRENCES

Ahmad, F., Riaz, S., Barata, P., et Stewart, D. E. (2004). Patriarchal beliefs and perceptions of abuse among South Asian immigrant women. Violence Against Women, 10(3), 262-282.

Armstrong, A., et Jaffray, B. (2021). L'homicide au Canada, 2020. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Brennan, S., et Taylor-Butts, A. (2008). Les agressions sexuelles au Canada, 2004 et 2007 (Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, no 19). 21 p. Repéré sur le site de Statistique Canada : *https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.htm*

Ibrahim, D. (2022). Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2020-2021. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Johnson, H. (2012). Limits of criminal justice response: Trends in police and court processing of sexual assault. Dans E. A. Sheehy (dir.), Sexual assault in Canada: Law, legal practice and women's activism (p. 613-34). Ottawa (Ont.) : Les Presses de l'Université d'Ottawa/University of Ottawa Press.

McInturff, K. (2013). The gap in the gender gap: Violence against women in Canada. Repéré sur le site du Centre canadien de politiques alternatives : *https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap_in_Gender_Gap_VAW.pdf*

Moreau, G. (2019). Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Moreau, G. (2022). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Munn-Rivard, L. (2014). La cyberviolence sexuelle au Canada. Ottawa (Ont.) : Bibliothèque du Parlement.

Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Sécurité Technologique Canada. *https://securitetech.ca/*

Shirwadkar, S. (2004). Canadian domestic violence policy and Indian immigrant women. Violence Against Women, 10, 860-872.

Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0166-01 Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans.

Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0167-01 Agressions physiques ou sexuelles autodéclarées survenues pendant l'enfance.

Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0168-01 Victimisation avec violence autodéclarée chez les Autochtones.

Statistique Canada. (2021). Tableau 35-10-0051-01 Victimes de crimes violents déclarées par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon l'âge et le genre de la victime, et le type d'infraction.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0051-01 Victimes de crimes violents déclarées par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon l'âge et le genre de la victime, et le type d'infraction.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0055-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin et des enfants qui accompagnent (nombre, pourcentage, taux pour 100 000 personnes) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon le groupe d'âge.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0056-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin (pourcentage) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie.

Taylor, S. C., & Gassner, L. (2010). Stemming the flow: Challenges for policing adult sexual assault with regard to attrition rates and under-reporting of sexual offences. *Police Practice and Research, 11*(3), 240-255. ***https://doi.org/10.1080/15614260902830153***